



Demande de droit de visite dans un point-rencontre

Par **éphélide**, le **11/01/2012** à **00:23**

Bonjour, rnje vivais avec mon ami depuis 2 ans et demi; nous avons un fils d'un an; il a été hospitalisé 8 semaines (retours les week-end) pour sevrage alcoolique, et pendant son hospitalisation, a rencontré une femme en sevrage drogue et alcool; il m'a quitté pour elle début septembre, est revenu 2 mois après vers moi, est reparti vers elle, revenu vers moi; il a alors décidé de prendre un appart à côté d'elle, a signé le bail et le jour-même a annulé ce bail pour louer une maison près de chez moi...ensuite, il m'a dit vouloir y voir clair, se soigner (psy), et ne plus vouloir de pression. Il y a 3 semaines, il a voulu avoir notre fils du vendredi au samedi chez lui et seul (il est retourné vers cette femme); il devait prendre le petit le week-end du 21/22 janvier; puis, ce jour, il a demandé de prendre le petit vendredi, chez son amie! Je lui ai répondu que je n'avais pas d'obligation légale et que j'avais sollicité une avocate lui demandant que les visites s'effectuent dans un point-rencontre pour le bien de notre fils. Il refuse. il faut dire que depuis ses 5 mois, mon ami ne voit son fils que très peu; le petit ne le connaît presque pas; il le voyait le week-end pendant son hospitalisation, et depuis septembre, à sa demande, et jamais plus de 20mn; rnPensez-vous qu'il pourra avoir son fils tous les 15 jours chez lui ou chez son ami?rnMon fils n'a jamais dormi ailleurs que chez moi....rnPuis-je espérer une acceptation du point-rencontre? (il a une lourde médication : anti-dépresseurs, modérateurs d'humeur, stabilisateurs d'humeur)et notamment des médicaments où la conduite automobile est peu autorisée.rnMerci de votre réponse.rnCordialement